Annexe 9: Formulaire de notification à l'O.A. de la fin du placement

NOTIFICATION DE FIN DE PLACEMENT EN TANT QU'INTERNÉ

ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER Numéro INAMI :	Dénomination et adresse
ORGANISME ASSUREUR Nº Mutualité ou Service régional ou Centre médical régional	Dénomination et adresse
BÉNÉFICIAIRE NISS (1): Date de naissance: Nom – Prénom	
Date de fin du placement (2):	Le bénéficiaire est transféré vers un centre de psychiatrie légale (Gand ou Anvers) ou un établissement de défense sociale (Paifve, Turnhout, Brugge, Merksplas) (3) Dui Non Pour l'établissement hospitalier.

(3) Cocher la mention util

⁽¹⁾ Pour les personnes qui n'ont pas de numéro NISS, il convient d'indiquer le numéro d'inscription de la mutualité.

⁽²⁾ La fin du placement est exécutoire à partir du sixième jour qui suit la date du jugement (par exemple, si le jugement est prononcé le 06/12, le placement prend fin le 12/12) ou à la date indiquée dans le jugement (art. 45 de la loi du 5 mai 2014 relatif à l'internement des personnes)